LES RÔLES ET LES RESPONSABILITES DES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES DANS LE PROCESSUS DE RÉFORMES[1]

Selon le dictionnaire le Robert, le **rôle** est la *conduite sociale de quelqu'un qui joue un personnage ; c'est aussi l'influence ou la fonction.* La **responsabilité** quant à elle est « *la nécessité morale de remplir un devoir, un engagement* »,

Un **acteur** est une personne qui prend une part active à quelque chose ou y joue un rôle important.

Une **partie** est *une personne physique ou morale qui participe à un acte juridique, à une convention ou un accord par opposition à un tiers*. Quant à une **partie prenante**, c'est un acteur, individuel ou collectif, activement ou passivement concerné par une décision ou un projet ; c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de son exécution.

Dans le cadre des réformes, si l'on se base sur l'APG, on aurait pu dire que les parties prenantes sont les partis politiques qui ont signé ledit accord. Cependant, il faut noter que lesdites réformes ne sont pas uniquement l'affaire des partis ou des acteurs politiques. La constitution et les institutions concernées sont le patrimoine de tous les Togolais qui ont chacun intérêt à ce que les textes et les institutions en question soient au mieux et fonctionnent parfaitement en vue d'éviter à notre pays des crises à répétition. C'est d'ailleurs la raison fondamentale pour laquelle la CVJR, dans ses recommandations, a repris le principe de la mise en œuvre desdites réformes en allant même au-delà de ce qui est prévu par l'APG qui avait déjà pour objectif principal de mettre fin aux crises et violences politiques au Togo.

Bien qu'ayant reconnu les limites de l'usage du terme partie prenante dans le sens évoqué plus haut, les nécessités de l'exposé et surtout de mettre chacun des acteurs concernés par lesdites réformes face à ses responsabilités de façon précise, font que le terme « parties prenantes » sera utilisé pour désigner le pouvoir en place (Président de la République et son Gouvernement) ainsi que les parties d'opposition dont la plupart ont participé avec le gouvernement et le parti au pouvoir (RPT à l'époque) à la signature de l'APG en août 2006.

Enfin, il faut préciser que si avec l'APG les réformes semblaient être considérées comme l'apanage ou de la responsabilité exclusive des signataires dudit accord, avec les Recommandations de la CVJR elles sont

[1] Préparé et présenté par Maître **Jean Yaovi DEGLI** dans le cadre de l'«Atelier de réflexion et d'échanges sur les réformes politiques et institutionnelles » organisé du 11 au 15 juillet 2016 par le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN).

devenues la chose de tous les Togolais et en ce sens ces réformes engagent l'intérêt et la responsabilité de tous. Certes, tous les citoyens ne seront pas acteurs et parties prenantes au même niveau. Il n'en demeure pas moins que chacun aura sa participation et sa responsabilité.

A l'exception du Chef de l'Etat et du Gouvernement qui sont les premiers et principaux acteurs, les autres acteurs importants (partis politiques) qui sont également parties prenantes et les acteurs secondaires (société civile et autres) auront des rôles presque similaires sur certains points même si les responsabilités de ces divers acteurs ne peuvent pas être les mêmes. Nous parlerons d'abord des rôles (**I**) avant d'aborder les responsabilités (**II**) de chacun en précisant qu'au lieu de parler chaque fois d'acteurs et de parties prenantes, nous utiliserons le plus souvent le terme d'acteurs pour désigner les deux.

I- RÔLES DES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES

En ce qui concerne les rôles que doivent jouer les divers acteurs et organes impliqués ou intéressés par les réformes, d'une façon générale, chacun devra agir efficacement et tout faire pour que les accords APG et les recommandations de la CVJR connaissent enfin la mise en œuvre. Chaque acteur doit prendre sur lui de tout faire pour permettre que le processus soit conduit jusqu'au bout et sans heurts. Faire en sorte que le processus soit apaisé ne signifie qu'aucune des parties ne doit imposer ses vues ou sa position mais au contraire que tout doit se faire de façon consensuelle et de bonne foi. Les intérêts égoïstes, personnels et partisans doivent donc s'éclipser au profit du seul intérêt général du Togo et des Togolais.

Chaque acteur ayant ou pouvant avoir une partition particulière compte tenu de sa position, il faut distinguer selon que c'est le Chef de l'Etat et son gouvernement (**A**), les partis politiques (**B**) ou les organisations et personnalités de la société civile (**C**) ainsi que l'armée et les forces de sécurité (**D**).

A- Le Chef de l'État et son Gouvernement

L'exécutif est le principal moteur des réformes puisque celles-ci sont de la première responsabilité de ceux qui ont les rênes du pouvoir. Si l'exécutif n'a pas la volonté nécessaire de voir les réformes se réaliser, il sera absolument impossible de les opérer. Il appartient donc au chef de l'Etat de faire preuve d'une volonté politique inébranlable pour insuffler l'énergie et la vigueur nécessaires pour que ces réformes qui sont censées aider notre pays à tourner définitivement le dos aux crises politiques à répétition mais qui ont trop traîné voient enfin le jour.

L'autre rôle du Chef de l'Etat et de son gouvernement est de donner le ton et l'exemple tout au long du processus pour montrer le chemin de la bonne foi, de l'intérêt général et du respect des règles et de la parole donnée.

Au-delà de tous les autres acteurs, c'est au chef de l'Etat qu'incombe la tâche la plus importante mais aussi plus noble si elle est accomplie. Celle de donner à son pays un cadre qui permette à celui-ci de réussir son entrée dans l'histoire mais également de faire un pas sérieux vers la réconciliation nationale. Il devra d'ailleurs embarquer son parti politique dans cette aventure.

Une autre des rôles de l'exécutif sera de divulguer le projet le plus largement possible, de convaincre et d'amener le peuple togolais à l'accepter et à se l'approprier.

La dernière tâche du chef de l'Etat et de son gouvernement sera de traduire dans la réalité palpable les résultats des travaux de la commission qui planchera sur les réformes soit en faisant voter une loi modificative de la Constitution par l'Assemblée où son parti est majoritaire, soit en soumettant le projet à un référendum. Dans les deux cas, le rôle du président de la république sera décisif.

B- Les Partis Politiques

Le rôle des partis politiques sera également de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre la mise en œuvre des réformes. A cet effet, ils devront éviter d'être arcboutés sur des positions irréalistes qui ne feront que favoriser ceux qui font tout pour que ces réformes fondamentales ne voient pas le jour.

Ils doivent donc jouer en acteurs qui n'aient en vue autre chose que la nécessité de doter notre pays d'un avenir meilleur sur le plan constitutionnel et institutionnel.

Il leur faudra également traduire fidèlement les avancées auprès de leurs membres et sympathisants ainsi que de tout le peuple et être assez vigilants pour qu'aucun blocage n'intervienne en chemin d'où qu'il vienne.

C- La Société Civile

Le rôle de la société civile qui va aussi faire le maximum de pression et agir par tous moyens pour que ces réformes voient enfin le jour sera déterminant si elle sait occuper la place qui lui revient. En tant qu'acteur qui devra garder la neutralité et l'impartialité pour ne voir que l'intérêt bien compris du Peuple togolais, la société civile devra jouer son rôle habituel de sentinelle dans la cité. Eviter que l'intérêt du Peuple soit une fois encore plombé par l'égoïsme, la culture de l'intérêt personnel et partisan, la surenchère, la

mauvaise foi, etc. ; bref tout ce qui fera capoter les réformes. Dans cette position de sentinelle dans la cité, la société civile qui doit prendre le peuple à témoin et se l'associer fortement doit être capable de dénoncer les divers dérapages d'où qu'ils proviennent.

Dans la divulgation et l'explication des résultats partiels et finaux et leur appropriation par les populations, les membres de la société civile doivent être le maillon le plus important qui doit jouer de façon impartial et objectif le rôle de la conscientisation du Peuple. Ils doivent être les meilleurs relais entre les principaux acteurs que sont le gouvernement, le parti du pouvoir et l'opposition d'un côté et le Peuple tout entier de l'autre.

D- L'Armée et les Forces de Sécurité

Le rôle de l'Armée dans la mise en œuvre des réformes et de son respect est important puisque le Togo a été très connu pour l'intrusion et l'intervention régulière de son armée dans la vie politique. Il en est de même des forces de sécurité dont le soutien à l'armée n'est pas à négliger. Il appartient aux forces armées et de sécurité dont les membres sont des citoyens comme tous les autres de respecter la volonté populaire et de la faire respecter par leurs membres. Devant être soumis au pouvoir civil, elles doivent jouer un rôle dans le respect des lois et des institutions en évitant de jouer les trouble-fêtes ou de soutenir un pouvoir contre le peuple.

II- RESPONSABILITÉ DES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES

D'une façon générale, chacun des Togolais devrait être considéré comme acteur et se sentir une certaine responsabilité dans la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles dans notre pays lorsque l'on analyse les problèmes que l'absence de bonnes normes ou le respect de ces normes, l'inexistence d'institutions véritablement démocratiques considérées et respectées comme telles ont joué et continuent de jouer dans les crises politiques et l'absence de réconciliation nationale dans notre pays. Cependant, si une telle position peut être acceptée dans des pays véritablement démocratiques et amener chaque citoyen à jouer a partition pour la réussite de ce genre de processus, dans le nôtre, les choses ne sont pas les mêmes. Un certain nombre d'acteurs détiennent véritablement la clé de la réussite ou non dudit processus. Il s'agit des gouvernants au premier rang desquels le chef de l'Etat (**A**), les partis du pouvoir et de l'opposition (**B**) ainsi que certaines organisations et/ou voix autorisées de la société civile (**C**) de même que l'armée (**D**). Les responsabilités que doivent assumer les acteurs et les parties prenantes sont dans une certaine mesure le pendant du rôle qui leur est dévolu ou de la tâche qu'ils sont censés assumer dans le cadre de la mise en œuvre de ces réformes.

A- La Responsabilité des Gouvernants

Dans ce processus de réformes, le Chef de l'Etat a la première et la plus lourde responsabilité. A sa suite, son gouvernement et enfin le parti au pouvoir.

En effet, le Président de la République qui s'est engagé pour faire aboutir la réconciliation nationale des Togolais et qui a mis en place la CVJR à cet effet a la responsabilité de sortir notre pays de sa situation de crise à répétition. Il s'y était déjà engagé en 2006 avec l'APG. Il a donc la responsabilité d'aider le pays à se doter de normes constitutionnelles et d'institution qui le sortent définitivement des crises, des sentiers battus et le propulsent vers la modernité et l'Etat de droit. Sa responsabilité est d'autant plus grande que sa volonté politique peut tout permettre ou tout bloquer.

Par ailleurs, plus que les réalisations économiques et sociales, le passage du président Faure à la tête de l'Etat togolais sera marqué par ce qu'il aura pu faire pour permettre à ce Togo écartelé et en crise permanente de se réconcilier avec lui-même et de retrouver un véritable vivre ensemble. Ce processus passe indubitablement par les réformes puisque le problème togolais est d'abord et avant tout politique.

La mise en œuvre des réformes sera également l'occasion pour le Chef de l'Etat non seulement de mettre fin à cette image de refus d'application des accords signés mais aussi et surtout à cette impression que la CVJR n'a pas été l'œuvre d'une volonté politique sincère de régler les problèmes togolais mais plutôt d'une intention de flouer les Togolais et de sécuriser une légitimité internationale.

Cette responsabilité du chef de l'Etat est inséparable de celle de son gouvernement et de son parti qui doivent l'accompagner dans son action.

B- <u>La Responsabilité des Partis Politiques d'opposition</u>

Après des errements (tergiversations, divisions, volte faces, manque de stratégie, etc..) lors des diverses négociations et surtout de la dernière tentative fin 2014 de voir la proposition de loi être adoptée, l'opposition a une nouvelle chance de se rattraper si un processus sincère de mise en œuvre des réformes est mis en route. Elle aura d'autant plus l'obligation de voir les réformes se traduire dans la réalité qu'elle a raté l'occasion dès 2007 et la formation du gouvernement d'union, de faire ce qu'il faut et notamment les pressions nécessaires pour que l'APG soit mis en application. Sa responsabilité est donc grande puisqu'elle jouera sa crédibilité.

Dans cette logique, elle a la responsabilité de faire tout ce qui est de son pouvoir pour faire aboutir le processus des réformes en évitant tout calcul politicien et une image de mauvaise foi, de mesquinerie et de calculs politiciens.

Elle a devant la nation, une responsabilité vis-à-vis de l'histoire. Elle devra donc se servir de tous les leviers possibles et honnêtes en son pouvoir pour permettre un heureux aboutissement du processus, en gardant en vue le principe de la reddition de compte.

C- La Société Civile

Etant censée être neutre et impartiale, sa responsabilité est de faire en sorte que les réformes aillent effectivement dans l'intérêt de la nation. Elle doit avoir elle-même un comportement responsable et aura la tâche de mettre les uns et les autres devant leur responsabilité.

Elle devra jouer son va-tout pour que les dérapages des principaux acteurs soient évités. Déjà très critiquée pour son inaction et son caractère partisan, elle aura également une responsabilité historique si par son comportement (action ou inaction) les réformes ne voyaient pas le jour ou si elles sont mal faites.

D- L'Armée

La responsabilité des Forces Armées Togolaises et de sécurité est capitale puisque de tout temps elles ont été considérées comme jouant un rôle négatif dans la vie politique et étant au service d'un régime. Il leur appartient donc de prendre leur responsabilité dans le sens de renverser cette conception et de changer cette image négative en évitant tout acte pouvant porter préjudice au processus et en devant républicaine.

En **conclusion**, on peut le noter, dans le processus de réformes, la grande majorité des Togolais aura un rôle à jouer et aura une certaine responsabilité qui est une responsabilité certaine. Chacun devra jouer sa partition et faire tout pour que les réformes voient le jour et le plus rapidement possible.

Avec les gouvernants en tête et plus particulièrement le chef de l'Etat comme locomotive, les citoyens, réunis au sein de l'opposition mais aussi de la société civile devront donner le meilleur d'eux-mêmes dans le respect de l'intérêt général et la nécessité de créer un mieux Être pour et dans notre pays pour que notre pays sorte enfin des sentiers tortueux sur le plan politique. Ce que d'autres ont réussi pour rendre fiers leurs concitoyens et mériter l'admiration du monde entier, il n'est pas normal que les Togolais, pour des raisons d'intérêts personnels, partisans, de mesquinerie et de mauvaise foi, donnent constamment l'impression d'en être incapables. Le Togo mérite mieux que ce qu'il a eu jusqu'à ce jour de notre part. Donnons-le-lui enfin.